

**QUESTIONNAIRE DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES ANIMAUX**

**à l'attention des candidat-e-s aux municipales 2014**

A l'attention de Mme **Béatrice Vessiller**

Candidat-e à la mairie de **Villeurbanne**

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes porté-e candidat-e aux prochaines élections municipales de mars 2014.

Ouvrant quotidiennement sur le terrain pour pallier à la détresse animale et dénoncer les abus commis à l'encontre des animaux, nous souhaitons connaître votre programme concernant la condition des animaux et quelle place vous réservez à l'animal en ville. Vous n'êtes pas sans savoir, en effet, l'attention de plus en plus grande des Français au respect des animaux et à leur protection.

Vous trouverez ci-joint un questionnaire.

Nous vous remercions de bien vouloir y répondre. Vos réponses (ou absence de réponse) seront publiées, à l'intention de nos adhérents et du public.

Nous souhaitons également pouvoir vous rencontrer pour en discuter.

Nous vous remercions de votre attention et de vos réponses.



CDA de Paris12<sup>e</sup>



CODE ANIMAL L214 ETHIQUE ET ANIMAUX



RAC



DROITS DES ANIMAUX



AFDA



DIGNITE ANIMALE

## 1 - les animaux de compagnie

### - les animaux des personnes sans domicile, en situation précaire ou devant se faire hospitaliser

Les personnes sans domicile ayant un animal, seul élément leur apportant un réconfort affectif, ont trop souvent des difficultés pour trouver un hébergement, trop peu de foyers ouvrant leurs locaux aux animaux. Quant aux personnes devant être hospitalisées elles sont souvent confrontées au désarroi faute de relais pour la garde de leur animal.

Comment comptez-vous remédier à ces situations de détresse ?

Il est difficile pour une ville comme Villeurbanne de prendre seule en charge la mise en œuvre d'un mode de garde temporaire des animaux des personnes en situation précaire ou hospitalisées. Mais il est important de prendre en compte les difficultés rencontrées. Je proposerai une approche globale avec les associations locales de protection des animaux afin de développer des collaborations sur ce point mais également sur d'autres aspects de la question de l'animal en ville. J'impulserai également une réflexion à l'échelle de la métropole lyonnaise.

### - Les abandons

Chaque année environ 100.000 animaux sont abandonnés, les refuges ont beaucoup de mal à gérer cette situation.

Quelles dispositions prévoyez-vous de prendre à ce sujet, notamment pour aider les associations de protection des animaux ?

La question de l'abandon doit être traitée à la source. Un trop grand nombre d'entre eux relève d'un manque d'information et de préparation des propriétaires. Je renforcerai l'information et la sensibilisation en lien avec les associations notamment lors de l'organisation de salons animaliers sur la commune.

### - Les chats libres

Dans différents endroits se trouvent des groupes de chats, dits « chats libres ». Les personnes désireuses d'assurer leur entretien –nourrissage et soins-, bénévoles des associations ou particuliers, rencontrent parfois des difficultés dans leurs tâches.

Comptez-vous remédier à cette situation et par quelles dispositions ?

Il existe entre les chats laissés en liberté et certains habitants un rapport affectif qui mérite d'être pris en compte dans le traitement de cette question. C'est pourquoi je proposerai d'établir un état des lieux en partenariat avec une ou plusieurs associations. A partir des résultats nous établirons un plan d'action adapté en associant les habitants sensibilisés à ce sujet.

Comptez-vous apporter des solutions au fonctionnement des fourrières?

Si oui, lesquelles?

En fonction des actions envisagées et des moyens nécessaires il est évident que nous devons considérer le fonctionnement des fourrières afin d'atteindre les objectifs que nous nous serons fixés.

Comptez-vous mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants?

Si la situation l'exige la stérilisation sera envisagée.

En collaboration avec les vétérinaires ?

En collaboration avec une association de protection animale?

Mon choix se tournerait dans tous les cas vers un partenariat avec les habitants et les associations.

## - Les espaces de détente

Contrairement à certaines villes de province ou étrangères, n'offre que très peu d'espace, voire pas du tout, pour la détente des chiens. Or il s'avère qu'une forte demande d'espaces canins se développe.

Comptez-vous répondre à cette demande de vos concitoyens, et comment ?

Ces espaces de détente font partis des aménagements envisagés dans le cadre d'une meilleure prise en compte de l'animal en ville. La création de tel lieu apporte plusieurs avantages. Ces espaces deviennent rapidement des lieux de rencontres entre propriétaires de chiens. Mais ils se transforment également en lieux d'échanges entre propriétaires et habitants sans chien. Ainsi la question de la place du chien dans la ville est sans aucun doute mieux perçue. Enfin ils permettent de trouver un équilibre dans le partage des espaces publics.

## - Les mendiants avec animaux

Depuis quelques années une nouvelle forme de mendicité se développe dans les centres urbains, utilisant des animaux –chiens, chats ...- parfois avec vente sauvage. Ces personnes venant la plupart du temps des pays de l'est, font partie de réseaux se livrant à des trafics sordides, pratiquant notamment des reproductions intensives des animaux dans des conditions sanitaires déplorables. Malgré de nombreuses réclamations, les pouvoirs publics ne semblent pas décidés à mettre fin à cette situation.

Que comptez-vous faire contre ce type de criminalité ?

Il ne s'agit pas pour moi de laisser perdurer de telles situations. Mais j'accorde beaucoup d'importance à la présence d'animaux domestiques auprès des personnes en situation précaires. Je demanderai donc aux services de la ville (technique et police) de rappeler le cadre de la loi, d'organiser un suivi dès que cela est possible et de veiller au respect de la tranquillité des espaces publics. Il me semble important dans le même temps de considérer l'animal comme un des éléments de l'action sociale de la ville. Dans ce cadre la ville peut initier des partenariats entre associations de défense des animaux et associations d'actions sociales auprès des plus démunis.

## **2- Les pigeons**

Avec encore une mauvaise réputation les désignant de « rats volants », les pigeons font cependant partie du paysage de la ville. Certaines municipalités ont entrepris l'implantation de pigeonniers, qui contribuent à une régulation douce de leur population.

D'autre part, le nourrissage des pigeons pose toujours problème avec des instructions enjoignant de ne pas les nourrir peu compréhensibles de certaines personnes, qui ressentent le fait d'être verbalisées comme une injustice.

Envisagez-vous de poursuivre l'implantation des pigeonniers, et que comptez-vous faire concernant l'installation des répulsifs divers contre ces oiseaux ?

L'avifaune a sa place en ville. Les pigeons en font naturellement et historiquement partie. Si parfois leur présence peut être vecteur de nuisance il n'en demeure pas moins qu'ils constituent un élément important du paysage urbain. Certains habitants apprécient leur présence au point de leur donner de la nourriture. Nous avons la chance à Villeurbanne d'avoir expérimenté un pigeonnier. Cette expérience loin d'être concluante n'en est pas pour autant un échec. Je proposerai de poursuivre cette expérimentation et de l'étendre dans d'autres quartiers de la ville. L'objectif étant de mettre un terme aux gestions violentes et brutales des populations de pigeons.

Comptez-vous améliorer l'information sur le nourrissage ?

Sur ce point je propose d'inviter les habitants attachés au nourrissage des pigeons à diversifier leur démarche notamment en se tournant vers d'autres espèces d'oiseaux comme les passereaux qui désertent notre ville. Mon intention n'est pas de mettre un terme aux relations qui peuvent exister entre l'homme et l'oiseau dans la ville mais bien de la renforcer en prenant en compte les éventuelles nuisances et la question de la biodiversité en ville. C'est une action longue et méticuleuse qu'il est nécessaire de mettre en œuvre en lien avec les habitants, les associations de défense des animaux et les associations de protection de la nature.

### **3- les menus non carnés**

De nombreuses études le montrent, l'alimentation carnée a plusieurs impacts négatifs, outre sur la condition des animaux, sur l'environnement et la santé. Dans différentes villes de provinces, des collectivités ont mis à leurs menus des repas végétariens, et à Paris la mairie du 2e expérimente avec succès ces menus sans produits animaux.

Comptez-vous développer ce mode d'alimentation, si oui de quelle manière

Mise en place d'un jour végétarien par semaine dans les cantines ?

Proposition d'un menu végétarien en plus du menu habituel?

et dans quel type de collectivité ?

La ville de Villeurbanne a fait le choix sous l'impulsion de Pierre Bouquet alors adjoint à l'éducation de la création d'une cuisine centrale en gestion directe. Chargée d'alimenter les groupes scolaires et d'autres structures de la ville, elle fabrique plusieurs milliers de repas quotidiennement. Ce choix politique nous permet aujourd'hui d'avoir des moyens d'agir. Convaincue par les aspects négatifs de l'alimentation carnée et sensible aux impacts environnementaux de l'élevage je suis favorable à l'introduction de menus non carnés. La condition animale vient renforcer cette conviction. Je prendrai donc l'initiative d'engager la ville sur le chemin d'une réduction de la consommation d'aliments carnés. Dans un premier temps, en mettant en place un jour végétarien par semaine, puis ensuite, en concertation avec les parents d'élèves et la communauté éducative, envisager tous les jours un menu végétarien en plus du menu habituel. Cette action s'accompagnera d'une augmentation progressive de la part du bio dans l'alimentation.

### **4- les animaux dans les pratiques culturelles et traditionnelles**

- Les cirques

Suivant des études montrant que la détention et les exercices imposés aux animaux dans les cirques sont totalement incompatibles avec leurs besoins élémentaires, différents pays dont dernièrement l'Angleterre et la Belgique, ont décidé d'interdire les animaux sauvages dans les cirques, et certaines municipalités en province se décrètent « ville n'accueillant pas les cirques avec animaux ».

Quelle est votre position concernant l'accueil et le soutien aux cirques avec animaux ?

Les animaux de cirques ont fait partis de notre enfance et viennent alimenter notre imaginaire. Refuser la présence sur le territoire de la commune d'animaux sauvages vient se heurter à une longue tradition. Mais les cirques contemporains ont su renouveler le genre, sans bouleverser les codes et sans la présence d'animaux sauvages. Notre imaginaire n'a donc pas à craindre de voir les animaux quitter les pistes. De plus, la diminution de la biodiversité de notre planète nous impose un engagement fort pour sa préservation.

Villeurbanne n'accueille pas de cirque, car elle n'a pas d'espace dédié. En revanche, d'autres villes dans l'agglomération sont équipées de plate-forme pour cela. Je suis prête à agir pour que l'agglomération n'accueille plus de cirques avec animaux

Quels pourraient être vos engagements sur cette question si vous êtes élu(e)?

Je suis prête à agir en ce sens au sein de la future assemblée communautaire.

- En exposition

Certains artistes mettent en scène pour leurs œuvres des animaux placés dans des situations contraires au respect de leur bien-être, à l'indignation des visiteurs témoins.

Quelle sera votre politique concernant l'utilisation des animaux dans les pratiques artistiques en général ?

Le respect de la condition animale dans les pratiques artistiques est aussi important pour moi que le respect de la condition humaine. La liberté de création ne peut tout justifier. L'appel lancé il y a quelques mois par 30 millions d'amis pour un nouveau statut juridique de l'animal a sans doute facilité cette prise de conscience.

- Les combats avec animaux

Dans certaines régions de France perdurent des pratiques traditionnelles où des actes de cruauté sont commis sur les animaux (la corrida dans le sud, les combats de coqs dans le nord), parfois soutenues par les municipalités.

Quelle est votre position à l'égard de ces pratiques, les encouragerez-vous ou déciderez-vous de les interdire?

De la même façon que dans les pratiques artistiques, la tradition ne justifie pas la maltraitance animale. Nos sociétés évoluent en même temps que nos consciences. Ainsi certaines pratiques folkloriques doivent être stoppées et le statut juridique de l'animal doit évoluer en ce sens.

## **5 - La faune sauvage**

De plus en plus, les citoyens se déclarent importunés par les pratiques de chasse, tant sur le plan éthique que relevant de la sécurité, étant empêchés de pouvoir circuler et pratiquer leurs activités habituelles, en raison de la forte présence des chasseurs dans la nature, dont certains sont auteurs d'accidents de chasse, parfois mortels et impliquant des mineurs.

Les associations préconisent des mesures raisonnables visant à préserver la sécurité publique, et protéger la faune :

- instaurer l'interdiction, et veiller à son application, de chasser à moins de 250 m des routes, chemins publics, lieux de réunions publiques et habitations,
- interdiction de chasser le dimanche.
- interdiction de la chasse à courre.

Quelles sont les mesures que vous prendrez à ce sujet ?

Villeurbanne ne rentre pas dans le cadre de cette problématique. Mais je suis favorable à un encadrement plus strict de la pratique de la chasse afin d'améliorer la sécurité. Quant à la chasse à courre il s'agit pour moi d'une pratique d'un autre temps qui devrait s'estomper peu à peu. Trouver dans ce combat inégal entre la meute et l'animal des valeurs demeure une énigme.

## **6 - Fonctionnement municipal**

Afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires, avez-vous prévu, si vous êtes élu-e, de nommer un adjoint chargé de la question animale ?

Lors de notre élection en 2008 un de mes collègues écologistes fut chargé de la délégation « nature en ville » qui intégrait l'animal en ville. Lors de notre éviction de l'exécutif en 2010, le maire sortant n'a pas cru bon de maintenir cette délégation. Je le regrette. Nommer un adjoint chargé de la question animale ne fait pas partie de mes engagements mais intégrer la question animale dans une délégation plus large portant sur le vivant en ville certainement. Cela me paraît indispensable.

## **7 – Statut de l'animal**

Suite à un vaste mouvement d'opinion en faveur d'un nouveau statut de l'animal, actuellement « être sensible » dans le Code Pénal et « bien meuble » dans le Code Civil, pour la seule qualification « être sensible », des dispositions sont en préparation pour faire évoluer les textes.

Quel est votre avis sur ce sujet ?

J'y suis favorable et souhaite que ces démarches aboutissent. Les opinions publiques prennent de plus en plus conscience que le vivant ne se limite pas uniquement à l'espèce humaine. Les animaux sont des êtres vivants et sensibles.

## **8 - Autres**

D'autres thèmes que ceux énumérés dans ce questionnaires sont-ils prévus dans votre programme ?

Notre approche est globale et touche l'ensemble du vivant sous toutes ses formes. Il s'agit pour nous d'apporter des réponses fortes aux enjeux environnementaux (biodiversité) tout en prenant en compte les aspects sociaux, éthiques et juridiques du vivant. Retrouver du sens et du sensible dans nos villes passe certainement pas une prise en compte plus forte de la place de l'animal en ville. Qu'il soit domestique ou sauvage. Nous agissons donc sur les habitats permettant à la faune de s'installer, de se déplacer et de se développer dans nos quartiers (végétalisations, corridors...). Nous poursuivons un travail de limitation des pollutions par de nombreux intrants chimiques (jardins publics et privés). Enfin nous aménagerons un meilleur partage de l'espace public laissant toute sa place à l'animal (sauvage ou domestique).

Réponse de Béatrice VESSILLER,  
le Rassemblement citoyen pour Villeurbanne  
Europe-Ecologie Les Verts

